Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260305-DELIB2026_029-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Date de convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, M. EON Jean-Luc, M. COUDÉ Jean-Claude, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, Mme CHARTIER Véronique, M. REGNIER Régis, M. RAFFIN Mickaël, M. GUILLOUX Adrien, Mme PAMBOUC Emmanuelle, Mme GUILLAUME Annaëlle, Mme JAN Anne-Emmanuelle, Mme BRINGAULT Valérie, Mme BRIERO Fabienne, Mme FICHET Sandrine, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHESNARD Nathalie à Mme CADIER Marie-France

Absent(s) : M. TARDIF Frédéric, M. DANO Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme JAN Anne-Emmanuelle

Ref : 2026_029 Objet : SUBVENTIONS 2026 - BUDGET PRINCIPAL " COMMUNE DE MAURON " AUX ASSOCIATIONS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants ;

VU la délibération n°2026_014 du 23/02/2023 portant règlement d'attribution des subventions aux associations,

VU l'avis du groupe de travail « subventions aux associations » du 03/02/2026 et de la commission communale « Finances » du 17/02/2026 ;

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- APPROUVER le tableau des subventions joint en annexe à la présente délibération ;
- DIT qu'exceptionnellement le plafond prévu pour la vie scolaire est relevé de 600 € à 800 € par établissement scolaire ;
- FIXER les montants prévus pour le versement des subventions de l'année 2026 à 20 403,50 euros ;
- de DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER M. le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

La secrétaire de séance :
Mme JAN Anne-Emmanuelle

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.
Le Maire
M. Yves CHASLES

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260305-DELIB2026_029-DE

Nom de l'association	Montant proposé à être retenu au conseil municipal
Associations et divers	
Les restaurants du cœur - Association départementale du Morbihan	120,00 €
Association de Sauvegarde du Val sans retour et de la forêt de Brocéliande	323,50 €
Enfants Mauron établissements extérieurs	
Maison Familiale Rurale de Loudéac	50,00 €
Maison familiale et Rurale de Questembert	50,00 €
Établissement scolaire Mauronnais	
Ecole St-Pierre	800,00 €
Ecole Félix Bellamy	800,00 €
Collège Marie Immaculée (OGEC)	800,00 €
Associations Mauronnaises	
A.A.P.P.M.A Le brochet Mauronnais	500,00 €
ACCA	910,00 €
ADMR de MAURON	500,00 €
AUTO CROSS	3 000,00 €
BASKET CLUB MAURONNAIS	1 500,00 €
CADETS DE MAURON	1 000,00 €
CLUB DE PALETS	100,00 €
DOJO MAURONNAIS	2 000,00 €
EKPM	1 300,00 €
FNACA	150,00 €
INDEPENDANTE MAURONNAISE	2 600,00 €
BOUCLE ROSE	1 000,00 €
LES RUNNERS Mauronnais	500,00 €
TENNIS CLUB MAURONNAIS	600,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MADAME DE SEVIGNE	400,00 €
ACAME	1 000,00 €
CIMES AVENTURE	300,00 €
LES LUTINS DE BROCELIANDE	100,00 €
Total	20 403,50 €